

Gouvernement du Québec

Décret 1276-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT l'octroi d'une contribution financière remboursable d'un montant maximal de 33 000 000 \$ à Leddartech Inc. par Investissement Québec pour le développement de la plateforme LiDAR

ATTENDU QUE Leddartech Inc. est une société par actions constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C. 1985, c. C-44), ayant son siège à Québec;

ATTENDU QUE Leddartech Inc. compte réaliser au Québec un projet visant à supporter le développement de la plateforme LiDAR;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, Investissement Québec doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 25 de cette loi prévoit que le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour octroyer une contribution financière remboursable d'un montant maximal de 33 000 000 \$ à Leddartech Inc., et ce, afin de lui permettre de réaliser son projet de développement de la plateforme LiDAR, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe de la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie et de l'Innovation :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour octroyer une contribution financière remboursable d'un montant maximal de 33 000 000 \$ à Leddartech Inc. afin de lui permettre de réaliser son projet de développement de la plateforme LiDAR;

QUE cette contribution financière soit octroyée selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret;

QU'Investissement Québec soit autorisée à fixer toute autre condition ou modalité usuelle pour ce type de transaction;

QU'Investissement Québec soit autorisée à conclure tout contrat ou toute entente, à souscrire tout engagement et à poser tout geste nécessaire, utile ou souhaitable pour donner effet à ce qui précède;

QU'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat, à l'exception de sa rémunération;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre de l'Économie et de l'Innovation sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

71788

Gouvernement du Québec

Décret 1277-2019, 18 décembre 2019

CONCERNANT la radiation et la remise du montant de 15 000 000 \$ octroyé à titre de contributions financières sous forme de prêts à 3834310 Canada inc. par Investissement Québec

ATTENDU QUE par le décret numéro 1152-2017 du 29 novembre 2017 Investissement Québec a été mandatée pour octroyer à 3834310 Canada inc., filiale de Le Groupe Capitaux Médias inc., une aide financière d'un montant maximal de 10 000 000 \$ sous forme de prêt pour la mise en œuvre d'un projet de transformation de son entreprise vers le numérique et de mise en place d'un nouveau modèle d'affaires;

ATTENDU QUE par le décret numéro 851-2019 du 19 août 2019 Investissement Québec a été mandatée pour octroyer à 3834310 Canada inc. une contribution financière sous forme de prêt d'un montant de 5 000 000 \$ pour la poursuite de ses activités;